



GROUPE MIGR'ASILE

Interventions pédagogiques autour du thème de l'asile et des migrations : des expert-e-s de la migration à la rencontre des élèves du Secondaire II afin de lutter contre les préjugés

Durant l'année 2022-23, 45 interventions de sensibilisation Migr'asile destinées aux étudiant-e-s du Secondaire II sont subventionnées par le DIP.

Voici la procédure pour pouvoir bénéficier d'une de ces interventions dans le cadre de votre enseignement.

L'enseignant-e...

1. **Fait signer par la direction de son établissement** le formulaire d'autorisation de l'intervention de(s) association(s) de Migr'asile au sein de ses classes ***Migrasile-Form1_enseignants_direction*** et l'envoie à l'association **Vivre Ensemble**, si possible par email (ecole@asile.ch) ou à l'adresse postale :
*Vivre Ensemble
14 rue du Village
1205 Genève*
2. **Prend contact avec l'association** souhaitée et organise l'intervention (fixer une date, cibler le sujet, notamment)
3. **S'inscrit sur la plateforme asile.ch/ecole** en indiquant le nom de l'association avec laquelle l'intervention est planifiée. Ceci permet à l'intervention d'être comptabilisée parmi les 45 interventions défrayées par le DIP*.
Attention : si ce nombre est dépassé, vous en serez informé soit par retour de mail soit sur notre site asile.ch.

L'association intervenante...

Pré-remplit le formulaire ***Migrasile-Form2_assoc_validation***, le signe et le fait compléter et signer par l'enseignant-e.

4. **L'enseignant-e fait une copie de la fiche** et en laisse une version au/à la représentant.e de l'association. Chacun des partenaires a donc une version du formulaire signé.

Feedback des enseignants (partie III)

Nous avons à cœur de dispenser des interventions de qualité, c'est pourquoi nous remercions par avance les enseignant-e-s des retours qu'ils pourraient nous faire par la suite, éventuellement après discussion avec les élèves. Retours qui peuvent suivre le canevas de la partie III et nous être adressés par e-mail (ecole@asile.ch).

***Au-delà des 45 interventions, Vivre Ensemble informera sur son site et en réponse aux demandes que le seuil a été dépassé. Il s'agira alors pour les enseignants de chercher au sein de leur établissement d'autres sources de financement.**